



Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal **en date du 10 Janvier 2025**

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseiller(e)s présent(e)s : (8) : Mmes GRILLOT Isabelle et JEANDOT Julie

Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre et DUPAS Jean Pierre.

Conseiller excusé : (1) Mr MOUREZ Jean Christophe

Conseiller absent : (1) Mr GENTAS Dominique

Pouvoir (1) : Mr MOUREZ Jean Christophe donne pouvoir à Mr BESANÇON Laurent

Votant(e)s : 9

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 30

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 29 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des élus. MM le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

1- Délibération : Service de l'eau : RPQS 2024

Mr le maire présente le RPQS (*rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau*) 2024, aux membres du Conseil Municipal.

La consommation moyenne a été de 58 m³ par foyer, pour un prix du m³ réel à 2,69€.

Les analyses biologiques réalisées montrent une qualité de l'eau conforme (noté A). Il est aussi noté la bonne qualité de l'ensemble du réseau.

Le rapport annuel RPQS 2024, est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Il est consultable en mairie, aux heures d'ouverture.

2- Délibération : Service de l'eau : Tarif redevance Agence de l'eau 2025

Mr le Maire informe le Conseil que la loi a changé par rapport au financement de l'agence de l'eau. L'augmentation du nouveau tarif de redevance est applicable au 1^{er} janvier 2025. La redevance sera désormais de 0,43€ le m³.

Le nouveau tarif redevance Agence de l'eau 2025, est validé à l'unanimité des élus présents.

3- Délibération : Statue de Jeanne d'Arc : Demande de subvention au titre de la DETR

La Commune décide de reconstruire la statue de Jeanne d'Arc pour laquelle le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis actualisé, à 18 226, 22€ HT (21 871,46 € TTC).

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

- Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :
- État (DETR) : 8 148,74 € soit 45 %
 - Autre assurance : 10 077,48 € soit 55 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} mai 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 décembre 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des élus présents :

- **Approuve** la réalisation du projet présenté et estimé à 18 226,22 € HT
- **Approuve** le plan de financement exposé
- **Autorise** Mr le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR.
- **Rappelle** que le Tribunal d'Instance a condamné l'assureur adverse AXA à rembourser à la Commune la moitié des frais de restauration.

4- Délibération : Autorisant le Maire à engager le quart des crédits d'investissement 2024

Mr le Maire précise que le 1^{er} trimestre 2025 est consacré aux préparations du budget 2025. Le montant des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2024 et qui sont à honorer (hors chapitre 16 remboursement d'emprunt), est de 122 735 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit d'inscrire un maximum de 30 683 €, soit 25 % de 122 735 €.

Les dépenses d'investissement actuellement concernées sont les suivantes (devis signé et travaux commandés) :

- Cloche de l'église, changement d'un marteau : 1 700 €
- Travaux pose d'une barrière de sécurité au cimetière : 2 700 €

Après en avoir délibéré, l'unanimité des élus présents autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

5- Questions diverses

5-1 : **Trail des Reculées** le dimanche 6 avril 2025. Circuit : Château-Chalon, sentier de l'Abeille (GR59), ravitaillement parking de la Ste Anne, Pont des Sauges, Grange Parrot, Saugiat par la Jousse.

Des bénévoles, soit à titre individuel, soit associatif sont les bienvenus.

5-2 : Mr le Maire informe le Conseil, que concernant **la réserve incendie de Chaumois Martin – Grange Queillat**, la commune de la Marre a délibéré avec Blois sur Seille : La convention bipartite entre les deux communes la Marre et Blois sur Seille est en cours de signature.

L'aval des pompiers pour la demande de subvention a été obtenu.

L'acquisition du terrain pour l'installation de la réserve, par acte administratif, sera effective en février 2025.

5-3 : **Budget de la CCBHS** : Projet de travaux sur la route menant à Chaumois Martin et finition des travaux sur la route de Chaumois Boivin en 2025.

Fin de séance : 20H00.

Mr DUC Pierre

Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent

Maire